



Damien Calvet
Ligne directe: 514 798-0875
dc@brouillette.ca

Le 19 mai 2017

PAR COURRIEL SEULEMENT
monika.Paape-Miyoshi@etsmtl.ca

Madame Monika Paape-Miyoshi
École de technologie supérieure (ÉTS)
1100 rue Notre-Dame Ouest
Montréal, Québec
H3C 1K3, Canada

Objet : Demande de brevet provisoire no 62/504,258
Déposée le 10 mai 2017
Pays : États-Unis
Titre : System and method for determining cardiac rhythm and respiratory rate
V/Réf. : VAL-190B-USPR
N/Réf. : 12763-001

Chère madame Paape-Miyoshi,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le certificat de dépôt émis par le bureau américain des brevets relativement à la demande de brevet provisoire ci-dessus mentionnée. Ce certificat confirme que la présente demande a été déposée le **10 mai 2017** et que le numéro **62/504,258** lui a été attribué.

Veuillez noter que puisque la présente demande de brevet est provisoire, elle expirera automatiquement un an après sa date de dépôt et que, par conséquent, aucun brevet ne sera délivré directement à partir de la présente demande. Afin de bénéficier de la date de dépôt de la présente demande provisoire, il sera nécessaire de déposer une demande de brevet non-provisoire aux États-Unis et/ou ailleurs dans le monde d'ici un an, à savoir au plus tard le **10 mai 2018**. Lors du dépôt de la demande non-provisoire(s), il sera possible d'ajouter de la nouvelle matière pour couvrir, par exemple, des modifications à l'invention suivant tests effectués sur des prototypes ou des perfectionnements de l'invention. Il est à noter que toute nouvelle matière ajoutée à la demande non-provisoire portera la date de dépôt de la demande non-provisoire. En ce sens, nous vous conseillons de traiter toute matière nouvelle comme confidentielle jusqu'à ce que le dépôt de la demande non-provisoire ait été effectué. Nous vous transmettrons des rappels en temps et lieu concernant la date susmentionnée.

Nous vous rappelons que vous pouvez marquer votre invention avec l'une des expressions suivantes: « brevet en instance », « Demande de brevet déposée », « patent applied for » ou « Patent Pending ». Ces expressions n'ont aucun effet juridique, mais avertissent que vous aurez le droit exclusif de fabriquer l'article après la délivrance du brevet. Il est à noter que l'utilisation frauduleuse de ce type d'avertissement est considérée comme illégale par la législation de nombreux pays, notamment au Canada et aux États-Unis, vous devez donc être prudent lors du marquage de produits ou de méthodes qui ne seraient pas couverts par une demande de brevet en instance.

AVOCATS, AGENTS DE BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 1500, Montréal (Québec) Canada H2Z 0A5
T 514 395-8500 F 514 395-8554
www.brouillette.ca

Finalement, veuillez noter que notre note d'honoraires pour services professionnels rendus et débours encourus à ce jour suivra sous peu.

Nous vous prions d'agréer, chère madame Paape-Miyoshi, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BROUILLETTE LÉGAL INC.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the typed name and title.

Damien Calvet
Agent de brevets